

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013  
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,  
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,  
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie  
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-  
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-  
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,  
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-  
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,  
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,  
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35  
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude  
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40  
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter de 10h45  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10  
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00  
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15  
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Société d'Économie Mixte GIRONDE DEVELOPPEMENT - Augmentation du capital social et liquidation amiable de la Société - Modification des Statuts - Autorisation**



Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Gironde Développement est une SEM départementale d'aménagement dont l'objet est : « d'étudier et de réaliser en vue du développement économique local, des opérations d'équipements foncier, économique, touristique, industriel [...] ».

A ce titre, elle intervient principalement dans le cadre de contrats de concession, de mandats ou de conduite d'opérations. La CUB n'a, à ce jour, aucun marché avec la SEM Gironde Développement.

Les principaux actionnaires publics de la société, après la recapitalisation de la SEM intervenue en 2009, sont :

- Le Conseil Général (49,82% du capital social) ;
- La Cub (21,71% du capital social) ;
- Le Conseil Régional (12,41% du capital social).

Les actionnaires privés, qui détiennent 15,34% du capital de la Société sont surtout représentés par la CDC (7,64% du capital social) et la Caisse d'Épargne (3,01%).

Lors du Conseil du mois de décembre 2012, le rapport des administrateurs de la SEM, pour l'exercice 2011, a rappelé les difficultés financières récurrentes de la SEM. Celles-ci ont débuté réellement en 2005, du fait de la perte de marchés avec le Conseil Général de la Gironde (Internalisation des opérations de construction des collèges et fin de contrat de DSP relatif à la gestion de la technopole Montesquieu).

Dès 2008, les fonds propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Dans ce contexte, les actionnaires ont souhaité la réalisation d'un diagnostic financier et stratégique. Un plan stratégique à moyen terme a été adopté, sa mise en œuvre étant conditionnée à la recapitalisation de la Société d'Économie Mixte.

Une augmentation de capital de 717 K€ est donc intervenue en avril 2009. Elle a été principalement souscrite par les actionnaires publics de la SEM (Conseil Général, CUB et Conseil Régional) pour un montant de 675 K€, soit 94% des fonds apportés. La CUB a contribué à cette recapitalisation à hauteur de 175 K€.

Cette mesure a renforcé le poids des actionnaires publics puisqu'ils disposaient depuis cette date de 10 des 12 sièges d'administrateurs.

Cependant, la recapitalisation intervenue n'a permis de ramener le niveau des capitaux propres qu'à hauteur de 60% du capital social. De ce fait, la recapitalisation risquait donc d'être insuffisante si l'activité de la SEM ne se redressait pas dès l'exercice suivant.

Or, les exercices suivants n'ont pas présenté les résultats escomptés. Si l'exercice 2010 a permis de dégager un résultat excédentaire de 68 K€, grâce à un produit exceptionnel (146 K€) perçu par Gironde Développement au titre de la liquidation de la SOCOGEST, dont Gironde Développement était actionnaire, les exercices 2009 et 2011 ont présenté des résultats déficitaires, respectivement de -284 K€ et -137K€. Cette situation tient principalement à l'environnement très concurrentiel qui impose à la SEM de proposer des taux de rémunération très contraints pour obtenir de nouveaux marchés. Ainsi, si le volume des opérations portées par la Société tend à augmenter, le chiffre d'affaires n'a cessé de se contracter entre 2009 et 2012, ce qui a abouti à des pertes successives.

Comme le présente le tableau qui suit, la situation nette de Gironde Développement s'est toujours traduite par des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social :

**Evolution situation nette:**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Capital social	457 200	1 174 455	1 174 455	1 174 455
Réserve légale	38 284	38 284	38 284	38 284
réserves réglementées				
Autres réserves	147	147	147	147
Report à nouveau	-147 640	-504 215	-788 020	-719 611
Capitaux propres au 31/12/N-1	347 991	708 671	424 866	493 275
Résultat N	-356 575	-283 805	68 409	-136 679
Subvention d'investissement				
<b>Situation nette au 31/12/N</b>	<b>-8 584</b>	<b>424 866</b>	<b>493 275</b>	<b>356 596</b>
<b>Part des capitaux propres dans le capital social:</b>		<b>36%</b>	<b>42%</b>	<b>30%</b>

Conformément au Code de commerce, le niveau des fonds propres de la SEM, a imposé la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, en juin 2009, afin de statuer sur la poursuite de l'activité. La décision de poursuivre l'activité impliquait pour Gironde Développement la nécessité de reconstituer ses fonds propres dans un délai de 2 ans, soit au plus tard le 31 décembre 2011. Or, le constat de nouvelles pertes sur l'exercice 2011 a décidé le commissaire aux comptes de la Société à déclencher une procédure d'alerte puisque l'obligation de reconstituer les fonds propres à hauteur de 50% du capital social n'avait pas été atteinte à cette date. De plus, les perspectives exposées à l'époque pour l'exercice 2012, bien que favorables, ne permettaient pas de dégager un résultat suffisant pour améliorer le niveau des capitaux propres de la SEM.

Dans ce contexte et comme indiqué par vos administrateurs dans leur rapport sur l'exercice 2011, deux scénarii étaient à l'étude :

- Réduire le capital social afin d'absorber la totalité du report à nouveau négatif constaté après l'arrêt des comptes de la société au 31 décembre 2011. A l'issue de cette opération, les capitaux propres se seraient élevés à 357 K€, dont 356 K€ de capital social.
- Réaliser une augmentation de capital d'au moins 610 K€. Compte tenu du poids des actionnaires publics dans le capital de la SEM, quasiment 85% du capital social, seuls les actionnaires privés pouvaient participer, dans un premier temps, à une nouvelle augmentation du capital social de la Société. Cette participation des actionnaires privés aurait pu dès lors autoriser l'ouverture du capital de la SEM à de nouveaux actionnaires publics.

Ce projet de restructuration s'est heurté, d'une part, à l'absence d'un nouvel actionnaire privé prêt à entrer dans le capital de la SEM, d'autre part, au refus de la Caisse des Dépôts et Consignations de poursuivre le financement des opérations de la SEM en l'absence de perspectives d'activités suffisantes à l'équilibre de ses comptes. Il faut noter que l'exercice 2012 devrait dégager un résultat de nouveau déficitaire à hauteur de -231 K€.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de Gironde Développement n'a pu que constater, lors de sa séance du 25 mars dernier, l'impossibilité de restructurer les capitaux propres de la Société.

Comme les perspectives d'activité 2013 présentées lors de ce même Conseil d'Administration (760 K€ de Chiffre d'affaires pour un résultat prévisionnel de -133 K€) s'inscrivent dans une tendance similaire à celle des exercices précédents, la liquidation de la SEM doit être envisagée.

Le Conseil Général dans sa délibération 2013.20.CG a pris acte de cette situation, et a décidé :

- d'autoriser le représentant du Conseil Général de la Gironde à se prononcer en faveur de la liquidation amiable en assemblée générale de la SEM Gironde Développement,
- d'accepter l'augmentation des capitaux propres de la SEM Gironde Développement,
- d'autoriser le représentant du Conseil Général de la Gironde à l'assemblée générale de la SEM Gironde Développement à se prononcer en faveur de cette augmentation de capital et les modifications statutaires en découlant

- de désigner Monsieur Jean Luc Gleyze, Vice-président du Conseil Général comme représentant du Conseil Général de la Gironde au sein de l'Assemblée Générale de la SEM Gironde Développement en remplacement de M. Gilles Savary.

Il est maintenant attendu de la Cub, actionnaire minoritaire, qu'elle se positionne sur la liquidation de la société.

Par définition, la liquidation est « l'ensemble des opérations qui, après dissolution d'une société, ont pour objet la réalisation des éléments d'actif et le paiement des créanciers sociaux, en vue de procéder au partage entre les associés de l'actif net subsistant. »

Compte tenu de la situation financière de la SEM et afin de mener à bien la procédure de liquidation, une augmentation de capital de 553,4 K€ s'avère dans un premier temps nécessaire afin de le porter à 1 708 K€.

Cet apport de fonds permettra au liquidateur désigné par l'assemblée générale des actionnaires de réaliser les différentes opérations de liquidation.

S'agissant du montant de la contribution de la Cub à l'augmentation de capital, les modalités de mise en œuvre et la répartition entre les différents actionnaires ne seront fixées qu'après l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui se tiendra en juin 2013.

Néanmoins, la part du capital détenue par notre Établissement dans la Société, pour mémoire 21,71%, suppose a priori une participation à hauteur de 121 K€.

Comme rappelé dans le rapport des administrateurs 2012, sur l'exercice 2011, Gironde Développement bénéficie actuellement d'une avance de trésorerie, d'un montant de 198 K€, dû à la Cub au titre de la clôture de l'opération « ZAC d'activités industrielles et diverses de LA MOULINE ». Il est donc proposé d'utiliser une partie de cette somme pour financer la participation de la Cub à l'augmentation de capital envisagée dans la limite du plafond correspondant aux 121k€ représentant la part de la Cub dans la recapitalisation nécessaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** les articles L1522-1 et L1522-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L1522-4 et L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L234-1 du Code de Commerce ;

**VU** la délibération n°2013.20.CG du Conseil Général de la Gironde ;

**VU** le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 du Conseil d'Administration de la SEM.

**CONSIDERANT QUE** les difficultés financières récurrentes de la Société d'Économie Mixte GIRONDE DEVELOPPEMENT et l'absence de perspectives d'évolution favorables de son niveau d'activité ne permettent pas d'envisager le redressement de sa situation économique et financière.

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'autoriser les représentants de la Communauté urbaine de se prononcer, lors de l'assemblée générale, en faveur de la dissolution et la liquidation de la SEM Gironde Développement ;

**Article 2 :** D'accepter l'augmentation des capitaux propres de la SEM Gironde Développement afin de mener à bien la procédure de liquidation;

**Article 3 :** D'accepter son financement par l'avance de trésorerie détenue par la SEM et dû à la Communauté urbaine au titre de la clôture de l'opération « ZAC d'activités industrielles et diverses de LA MOULINE ». Un titre de recettes sera émis à l'encontre de la SEM, chapitre 77, article 7718, correspondant au solde de l'avance, d'un montant de 198 695 euros ;

**Article 4 :** D'autoriser les représentants de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la SEM de se prononcer en faveur de l'augmentation de capital et des modifications statutaires en résultant, dans la limite du plafond correspondant aux 121K€ représentant la part de la Cub dans la recapitalisation nécessaire.

**Article 5 :** De décider que la dépense des crédits nécessaires au paiement de la participation de la CUB au capital social de la SEM Gironde Développement seront dégagés dans le cadre d'une décision modificative de l'exercice 2013 et imputés au chapitre 26, à l'article 261, sous fonction 01 CRB SB00 ;

**Article 6 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
MM. PUJOL, FLORIAN, POIGNONEC et GUICHEBAROU votent contre  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JUIN 2013

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND